



AERO-CLUB
Anancy Haute-Savoie
 Anancy-Meythet
 60 rue de l'Aérodrome
 Tél : 04 50 22 04 25 Fax : 04 50 22 70 81
 acanancy.com - acanancy@wanadoo.fr

LA FEUILLE VOLANTE

Organe bimestriel d'information de l'AERO-CLUB Anancy Haute-Savoie
 74960 MEYTHET

2006 N°52

MAI - JUIN

Le Mot du Président

Chères Amies, chers Amis,

Ce début d'été s'annonce sous de bons auspices et les nouvelles sont riches :

→ Tout d'abord un grand merci pour votre participation à la journée de travail au Club. Vous étiez nombreuses et nombreux à répondre à « l'Appel du 17 juin », bravant la canicule, armé(e)s de sécateurs, taille-haies, débroussailleuses, balais et autres perceuses ou tournevis. Il y a même eu un « premier lâcher » sur tondeuse à gazon... Tout cela dans une ambiance festive et amicale, avec le plaisir d'un pique nique convivial et réparateur.

→ Comme vous le savez, notre nouvel instructeur, Roger NIVOL, a pris ses fonctions début juin. Ravi de votre accueil, il s'est bien intégré au Club et à la région et nous sommes déjà nombreux à apprécier sa pédagogie. Roger vous proposera certains cours au sol de façon collective (météo et réglementation par exemple, 4 à 5 élèves par séance) avec un gain de temps précieux pour tous.

→ Les heures de vol ont progressé ce mois de juin, avoisinant les 400, soit 80 de plus qu'en juin 2005. La météo favorable, l'implication de Roger et votre participation en nombre au « Jour le plus long » n'y sont sans doute pas étrangers.

→ Le « Saint-Exupéry » vient de fermer ses portes suite à l'audience du Tribunal de Commerce en date du 27 juin 2006 ordonnant sa liquidation. L'activité du bar restaurant sera reprise par Pierre Jean MOREL qui travaille activement à la rénovation et la décoration des locaux. Objectif : ouverture dès la mi juillet.

→ Frédéric s'applique la remise à flot du XZ pour août 2006. Le pot de départ de Mathieu est fixé au vendredi 21 juillet, date à confirmer.

→ La nouvelle plaquette de l'Aéroclub vient de paraître. Certains ont déjà pu admirer le travail remarquable de Philippe LALLEMAND, Daniel LANOUX et Hervé LAVIGNE mettant en valeur l'Aéroclub et notre région.

→ Antoine MACHADO vient d'annoncer sa démission du Comité. Lors de sa réunion du 07 juillet, le Comité a donc procédé à l'élection du nouveau VicePrésident. Alain LECLERQ, candidat au poste, a été élu à l'unanimité. Félicitations à Alain dont le dynamisme et la motivation ne sont pas à démontrer.

Toutes nos pensées à Lucien, notre Chef Pilote, à qui nous souhaitons un bon rétablissement.

Les beaux (et longs) jours sont là. Profitez en en toute sécurité, je vous laisse à vos commandes.

Amitiés aéronautiques

Le Président
 Dominique GARLASCHELLI



INSTRUCTION.

Bravo aux nouveaux brevetés :
 Ont réussi au BB :

Frédéric Baumont BB
Samuel Hickman BB
Alain Marly BB
J.Pascal Zambaux BB

A réussi au PPL :

Christophe Meynet PPL

INFORMATIONS OFFICIELLES

La METEO

Du 01/05/2006 au 30/06/2006

33 jours de beau temps.
 14 jours de temps moyen.
 14 jours de mauvais temps
 dont 3 de vent

Les Heures de Vol

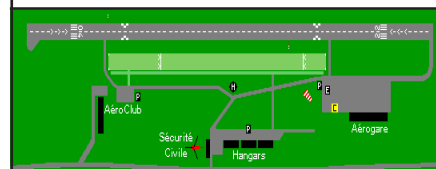
Du 01/05/2006 au 30/06/2006

632 heures de vol cette année contre une moyenne de 595 heures sur les onze années précédentes soit un **gain de 37 heures**.

Pour l'année 2005 le club totalise **1238 heures de vol** soit une **perte de 150 heures** par rapport à la moyenne sur onze ans.

Dans ce numéro :

Mot du Président	1
Informations	1
Panne Radio	2





INFORMATIONS IMPORTANTES

Tous les Compte-Rendus des réunions du Conseil d'Administration sont affichés et rangés dans le classeur accessible à tous. Lisez-les !

La **FEUILLE VOLANTE** est l'organe d'expression de tous les membres de l'Aéro-Club.

Ecrivez vos idées et faites les passer à Gérard WINTZ qui se fera un plaisir de les insérer dans le prochain numéro.

Alors à vos plumes !... pour mieux voler

PANNE RADIO

En régime VFR, l'emport d'un équipement de radio communication est obligatoire lorsqu'on quitte la vue du sol ou de l'eau et en vol de nuit.

Lorsqu'un aéronef en est équipé, les appareillages de bord doivent être en fonctionnement ; et la veille radio est obligatoire de nuit. Un contact de radio-communication bilatéral avec un organisme de la circulation aérienne est requis seulement pour pénétrer dans un espace contrôlé où une clairance de pénétration est obligatoire (espace de classe B, C, D ainsi que E en VFR spécial) ou dans certaines zones à statut particulier (zone réglementée).

Un transpondeur mode A & C ou S niveau 2, est obligatoire pour tout aéronef en VFR évoluant au-dessus d'un niveau spécifié où il bénéficie d'une information de trafic, ainsi qu'à l'intérieur des espaces contrôlés où il bénéficie d'un espacement à l'aide du radar, de tout vol IFR. Un transpondeur mode A seul, est rendu obligatoire dans les espaces où il bénéficie de l'information de trafic, à l'exception de certains itinéraires publiés et pour la pénétration de certains espaces désignés. L'emport d'un transpondeur ne saurait être obligatoire en espace de classe F ou G.

Pas en panne

Lorsqu'un aéronef en VFR évolue en classe d'espace G, s'il ne parvient pas à établir de contact radio bilatéral avec un organisme, il n'est pas en panne radio, le contact radio bilatéral n'étant dans ce cas qu'un confort ; il ne saurait être obligatoire, et l'organisme de la circulation aérienne ne doit pas être amené à mettre en œuvre un mécanisme d'alerte en son absence. Rien ne peut justifier l'affichage d'un code transpondeur 7600 par un VFR en classe G ou F. L'affichage de ce code ne peut correspondre qu'à une situation d'urgence.

Lorsqu'un vol VFR évoluant en espace de classe G et désirant pénétrer dans un espace où une clairance est nécessaire, n'arrive pas à établir de contact radio bilatéral avec l'organisme, il n'est pas en panne radio au sens «affichage 7600». Il n'arrive pas à obtenir de clairance, et ne pourra pénétrer dans cet espace que lorsqu'il aura établi ce contact et reçu une clairance.

En panne

Quand un VFR qui avait établi une communication avec un organisme dans le but d'obtenir une clairance ou une information (de trafic, météo ou infrastructure) perd le contact radio bilatéral avant d'avoir clôturé, il peut être en panne radio.

Afin de lever le doute, il doit tenter d'établir un contact avec toute autre station au sol ou en l'air (organisme ou autre aéronef) qui fera éventuellement le relais.

Dès lors que l'équipage d'un aéronef a clairement identifié un diagnostic de panne radio, celui-ci doit se conformer à la procédure de la DOC 7030/4 figurant au RAC/6 (Procédures complémentaires régionales européennes) amendée par l'arrêté en date du 1^{er} novembre 2000 :

- Il met 7600 sur le transpondeur il poursuit le vol en maintenant VMC pour atterrir sur l'aérodrome approprié le plus proche.

- Il indique son heure d'arrivée par les moyens les plus rapides à l'organisme ATS compétent.

On comprend que dans un contexte international troublé, les organismes de la circulation aérienne ont reçu des consignes strictes sur les comportements anormaux d'aéronef dès qu'ils se produisent, et que la mise en œuvre de moyens sur des alertes non-justifiées peuvent paralyser le déclenchement et le bon déroulement des alertes réelles.

L'Appel du 17 juin 2006

Nous, Comité Directeur de l'Aéroclub de Haute Savoie, avons invité les aviateurs et les aviatrices qui se trouvaient à Meythet ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs outils ou sans leurs outils, avons invité les aviateurs et les aviatrices jardiniers, faucheurs, tailleurs de haie, balayeurs, menuisiers, serruriers, couvreurs, techniciens de surface, laveurs de vitres, cuisiniers, plongeurs, photographes, ... qui se trouvaient à Meythet ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec nous afin de livrer la bataille de la propreté, du rangement, et de la convivialité.

Cette bataille, nous l'avons remportée lors de la journée de travail du 17 juin 2006.

Quoi qu'il arrive, la flamme de notre AéroClub ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas. Nous la ranimerons lors du prochain barbecue.

Merci à tous

Hervé Lavigne Delville